



D38_2022

COMMUNE DE MEGEVETTE

Conseil municipal du 15 Décembre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de
conseillers :

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 12

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre, le conseil municipal de la commune de Mégevette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Max MEYNET-CORDONNIER, Maire.

Convocation en date du 12 décembre 2022.

PRESENTS : BEGAIN Nicolas, BEL Chantal, CONTAT Jean-Noël, DECROUX Rémy, FAVRAT Mathilde, LEJEUNE Magali, PASQUIER Suzy, PERRET Josiane.

ABSENTS EXCUSES : CORNALI Iribert, GRANGER COESNON Aurélie, MOLLIAT Jean-Baptiste

FAVRE HUGUENOT Rachel donne procuration à FAVRAT Mathilde

GAMBARINI Julien a donné procuration à PASQUIER Suzy,

MICHELENA Yves a donné procuration à BEGAIN Nicolas,

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame PASQUIER Suzy

OBJET: Redevance d'occupation du Domaine Public correspondant aux infrastructures de télécommunications - ORANGE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L.47 ;

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public ;

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire ;

Vu la proposition de M. le Maire de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications (Orange) de 2018 à 2022 comme suit :

Année	Coefficient d'actualisation	Tarif de base aérien	Kms aérien	Sous-total	Tarif de base souterrain	Kms souterrain	Sous-total	Tarif de base M ² emprise au sol	Total Emprise au sol	Sous-total	TOTAL GLOBAL
2018	1.30942	40 €	13.796	722.59 €	30 €	3.806	149.51 €	20 €	1.5	39 €	911.38 €
2019	1.35756	40 €	13.796	749.16 €	30 €	3.806	155.01 €	20 €	1.5	41 €	944.89 €
2020	1.38853	40 €	13.796	766.25 €	30 €	3.806	158.54 €	20 €	1.5	42 €	966.44 €
2021	1.37633	40 €	13.796	759.51 €	30 €	3.806	157.15 €	20 €	0.5	14 €	930.43 €
2022	1.42136	40 €	13.796	784.36 €	30 €	3.806	162.29 €	20 €	0.5	14 €	960.87 €

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :*

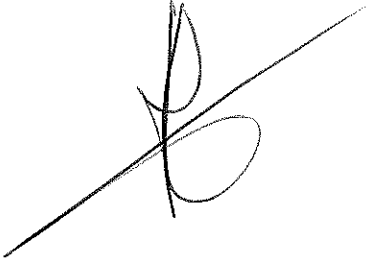
DECIDE :

D'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, en l'occurrence Orange, comme décrits dans le tableau ci-dessus ;

De revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics ;

D'inscrire annuellement cette recette au compte 70323 ;
De recouvrer ces redevances en établissant annuellement en état déclaratif ains qu'un titre de recettes ;
Et de charger M. le Maire pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Max MEYNET-CORDONNIER

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left, a loop in the middle, and a horizontal line extending to the right.

La Secrétaire de Séance,
Madame PASQUIER Suzy

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized loop on the left and a vertical line on the right.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour
extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal.*